



CADETS DE GENEVE

École de musique

Tarifs en vigueur dès la rentrée scolaire 2026 - 2027
L'écolage est dû pour l'année scolaire entière

Facturation bisannuelle payable à fin novembre et à fin février

Initiation musicale 1 et 2	CHF 550.- / an	2 x CHF 275.-
Cursus standard (solfège, instrument et ensemble)	CHF 970.- / an	2 x CHF 485.-
Rabais		
2^{ème} enfant (20%)	CHF 776.- / an	2 x CHF 388.-
3^{ème} enfant et suivants (40%)	CHF 582.- / an	2 x CHF 291.-
Cadets dès 18 ans sans cours d'instrument *	CHF 530.- / an	2 x CHF 265.-
« Cadet's High School » (Cursus standardisé +)	CHF 1300.- / an	2 x CHF 650.-
Frais de dossier – inclus dans l'écolage / non remboursable*	forfait annuel	CHF 50.-
Instrument (mise à disposition et entretien) *	forfait annuel	CHF 120.-
Xylophone paiement unique à la remise de l'instrument *	forfait unique	CHF 75.-

* Montants forfaitaires, sans rabais pour 2^{ème} enfant et suivants !

À la suite du vote du projet de loi 13219 accordant des indemnités aux écoles, nous vous informons de la mise en œuvre de la majoration des écolages de 10% pour les élèves résidant hors canton dès la rentrée 2024.

ATTENTION : La demande de réduction des écolages doit être envoyée avant le 24 octobre 2026. N'hésitez pas à faire une projection de vos revenus ainsi que votre demande en ligne dès réception de la confirmation de votre inscription : <https://www.ge.ch/reduction-cours-musique-danse-rythmique-theatre>. Les demandes toujours en suspens au mois de janvier seront facturées et échelonnées sur 10 mois, de janvier à octobre.

Pour la facturation, l'ordre d'attribution des enfants dépend des prestations fournies et non de l'âge ou de la date d'entrée dans la société. Les enfants d'une même famille **suivant des cours sont considérés comme « premiers enfants »**, ceux inscrits en initiation musicale ou ne suivant plus de cours sont considérés comme « viennent ensuite ».